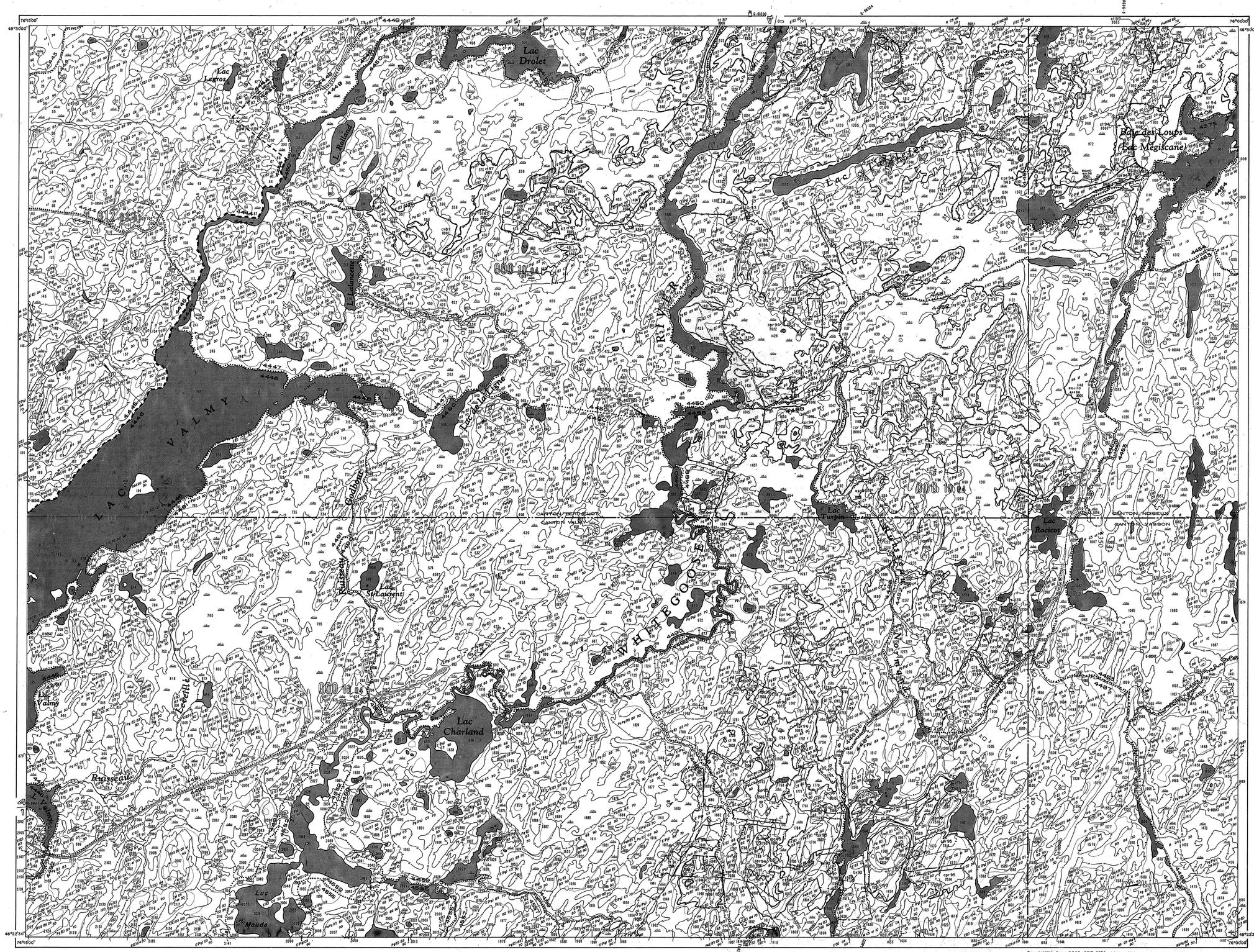

Comptabilité for.: 9503-5017-5534-6028-6505-7052-7532-8047

À jour: avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe avec protection de semenciers
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par bandes
Coupe partielle (préciser le type)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Espèces commerciales
Récolte dans les lisières boisées (détourée libres)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Tendance feuillue	Tendance résineuse
Résineux		R	
— — sapin et/ou épinette blanche	R (E)		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)		
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)		
— — pin gris	R (PG)		
— — mélèze	R (ML)		
— — thuya (cèdre)	R (C)		
— — pruche	R (PR)		
— — sapin et/ou épinette (plantation)	R P		
Pinière		P	
— — pin blanc et/ou/blanc rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	P (E)		
— — thuya (cèdre)	P (C)		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	P (EN)		
— — pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)		
— — pin gris	P (PG)		
— — pruche	P (PR)		
— — sapin et/ou épinette (plantation)	P P		
Pinède à pin blanc		PB	
— — — avec pin rouge	PB (PR)		
— — — et/ou occupant plus de 75% de la portée résineuse	PB (PR)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (EN)		
— — — avec mélèze	PB (ML)		
— — — avec pin blanc	PB (PB)		
— — — avec pin gris	PB (PG)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche (plantation)	PB (E)		
Pinède à pin rouge		PR	
— — — (ou pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)		
— — — avec thuya (cèdre)	PR (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (EN)		
— — — avec mélèze	PR (ML)		
— — — avec pin blanc	PR (PB)		
— — — avec pin gris	PR (PG)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche (plantation)	PR (E)		
Pinède à pin gris		PG	
— — — (ou pin gris occupant plus de 75% de la portée résineuse)	PG (PG)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (EN)		
— — — avec mélèze	PG (ML)		
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	PG (PB)		
— — — avec pruche	PG (PR)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche (plantation)	PG (E)		
Pruchière		PR	
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)		
— — — à thuya (cèdre)	PR (C)		
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	PR (EN)		
— — — à mélèze	PR (ML)		
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	PR (PB)		
— — — à pin gris	PR (PG)		
— — — à sapin et/ou épinette blanche (plantation de thuya)	THO P		
Pruchière		PR	
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)		
— — — à thuya (cèdre)	PR (C)		
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	PR (EN)		
— — — à mélèze	PR (ML)		
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	PR (PB)		
— — — à pin gris	PR (PG)		
— — — à sapin et/ou épinette blanche (plantation de mélèze européen)	MEL P		
— — — (plantation de mélèze japonais)	MEJ P		
— — — (plantation de mélèze sibérien)	MEL P		

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

		Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences tolérantes		F1 Pg	F1 (Pg R)
— — — — avec pin blanc		F1 Pb	F1 (Pb R)
— — — — avec pin rouge		F1 Pr	F1 (Pr R)
— — — — avec résineux		F1 R	F1 (R R)
— — — — avec sapin		F1 S	F1 (S R)
— — — — avec épinette noire ou rouge		F1 E	F1 (E R)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin		BB S	BB (S R)
— — — — avec épinette noire ou rouge		BB E	BB (E R)
— — — — avec pin blanc		BB Pb	BB (Pb R)
— — — — avec pin rouge		BB Pr	BB (Pr R)
— — — — avec résineux		BB R	BB (R R)
Bouleau à bouleau jaunes avec résineux		BJ R	BJ (R R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc		F1 Pb	F1 (Pb R)
— — — — avec pin rouge		F1 Pr	F1 (Pr R)
Peupleraie avec sapin		Pe S	Pe (S R)
— — — avec pin gris		Pe PG	Pe (PG R)
— — — avec pin blanc		Pe PB	Pe (PB R)
— — — avec pin rouge		Pe PR	Pe (PR R)
— — — avec épinette noire ou rouge		Pe E	Pe (E R)
— — — avec résineux		Pe R	Pe (R R)
Cédrière rouge résineuse		Cr R	Cr (R R)
Cédrière résineuse		Cr R	Cr (R R)
Mélangée à feuillus tolérants		M F1	M (F1 R)
— — sur station humide		M F1 H	M (F1 R)

FEUILLUS (groupements)

		Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu		F	
— d'essences intolérantes		F I	
— d'essences tolérantes		F T	
— — sur station humide		F T H	
(plantation)		F P	
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris		BB	
— — à bouleaux jaunes		BJ	
Peuplier		Pe	
Cédrière rouge		Cr R	
Cédrière		C	
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris		C (BB)	
— — à bouleaux jaunes		C (BJ)	
— — à peupliers		C (Pe)	
— — à feuillus d'essences intolérantes		C (F I)	
— — à feuillus d'essences tolérantes		C (F T)	
Plantation de peuplier		Pe (Pe)	
— de bouleau blanc		Pe (BB)	
— de peuplier		Pe (Pe)	
— de peuplier hybride		Pe (Pe)	
— de tilleul d'amérique		Pe (A)	

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisses légère
Chablis partiel
Chablis partiel
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1-50% ⊕ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 cm
20	21-40
30	41-60
40	61-80
50	81-100
60	101-120
100	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
20-30 (cm)	30-70 (ans)
30-50	30-90
50-70	30-120
70-90	50-120
90-120	50-180
120-150	70-180

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune: Peuplé dominancé de haut, tolérants, majorité des tiges entre D=10 cm
Autres peuplements: majorité des tiges entre D et 60 cm
Vieux: Peuplé dominancé de haut, tolérants, majorité des tiges entre D=30 cm
Autres peuplements: majorité des tiges en haut de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	22m	2	17m	3	12m	4	7m	5	4m	6
A	80%	A1		A2		A3		A4		A5	6
B	60%	B1		B2		B3		B4		B5	6
C	40%	C1		C2		C3		C4		C5	6
D	10%	D1		D2		D3		D4		D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	équipe
Moyenne	31 à 60%	M
Forte	61 à 75%	F
Abrupte	76 % et plus	A

Superficie entourée de pentes > 76%
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FORÊT EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GROUPE ONTARE LTÉE. SIGNATURE: Louis Arbour

CARTO. FORÊT EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S-E1 C3 (3) 50 m (2) — déflolation, classe de pente, classe d'âge, classe de densité, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R C5 (4) 50 (D1) — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, densité, classe de densité, type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986; Année de publication: 1987; Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 84-2
Unité d'aménagement: 1*
Unité de sondage: 000° 10' 04"
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 40308
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 84900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4452*
Région écologique: 6g2
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 830 VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 1/11/86
Déclinaison magnétique: 15° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-C-10	32-C-9	32-B-12	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-C-7	32-C-8	32-B-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-C-2	32-C-1	32-B-4	

32 C/8 N.E.